

CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE D'ÉPREUVES COMBINÉES

SAMEDI 11 et DIMANCHE 12 janvier 2025 à Val de Reuil

Ces championnats se déroulent conformément la réglementation des Championnats Nationaux d'Épreuves Combinées en Salle (cf. Règlement des Compétitions Nationales).

PROGRAMME Pentathlon CAF – JUF – ESF – SEF
Heptathlon CAM – JUM – ESM – SEM

QUALIFICATIONS

Le nombre d'athlètes qualifiés pour chaque catégorie sera le suivant :

CAF	JUF/ESF/SEF	CAM	JUM	ESM	SEM
30	30	30	15	15	15

Note : pour les JUF/ESF/SEF : il y aura au moins 6 athlètes JUF et 6 athlètes ESF qualifiés

Une liste complémentaire sera constituée pour chaque catégorie. (Performance plancher R6)
Au fur et à mesure des désengagements enregistrés, les athlètes figurant sur la liste complémentaire seront remontées dans la liste principale des qualifiés.

Modalités de qualification :

1/ Les qualifications se feront aux bilans sur la base des performances réalisées entre le 1^{er} novembre 2024 et le 22 décembre 2024, lors des compétitions d'Épreuves Combinées en salle.

2/ Les athlètes devront avoir réalisés les performances minimums suivantes :

CAF	JUF	ESF	SEF	CAM	JUM	ESM	SEM
2400 pts	2400 pts	2400 pts	2400 pts	3250 pts	3300 pts	3500pts	3500pts

Les athlètes remplissant ces conditions seront automatiquement qualifiés.

3/ les performances réalisées lors de la saison hivernale ou estivale 2024

Ces performances seront qualificatives sur la base du classement fédéral de l'athlète sur un Pentathlon ou un heptathlon ou sur un décathlon en 2024. Le tableau ci-après indique les minima de classement à prendre en compte pour pouvoir effectuer une demande d'engagement. **Un formulaire d'engagement devra être rempli et expédié par le club à la LIFA.**

CAF	JUF	ESF	SEF	CAM	JUM	ESM	SEM
R1	IR4	IR1	IR1	R1	IR4	IR1	IR1

Demande de qualification exceptionnelle

Pour toute autre demande, il est nécessaire de déposer une demande de qualification exceptionnelle (voir modalités page 4) qui doit être justifiée par le niveau sportif de l'athlète

Demande d'engagements tardifs

Les demandes d'engagements tardifs devront parvenir à la LIFA avant le mardi 7 janvier 2025.

Date limite de réception à la L.I.F.A.

Toutes les demandes d'engagement ou de qualification exceptionnelle devront parvenir à la LIFA avant le **Dimanche 22 décembre 2024 à 23h59**

La réunion de qualification se tiendra le Lundi 23 décembre 2024

La liste des qualifiés figurera sur le site internet <http://lifa-athle.fr> à partir du Jeudi 26 décembre 2024

***** **FORFAIT - Date limite mercredi 8 janvier 2025 à 23h59** *****